

L'électricité dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie :
Quand la technosuite étatique tente un passage en force

La presse française se préoccupe de la situation économique et financière de notre pays. Résumons : une dette de 3305 milliards en augmentation de 200 milliards en 2024, un déficit public de 169,6 milliards accru par celui des collectivités locales, de 16,7 milliards, un déficit de la balance commerciale de 81 milliards, et enfin 67 milliards à consacrer aux intérêts de la dette en 2025.

On pourrait penser que, face à cette situation, le gouvernement s'attachera à un tri sérieux des engagements proposés par les ministères. Un exemple montre qu'il n'en est rien : il s'apprête lancer par décret la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3 - 2030/2035) alors qu'une concertation publique est encore en cours, que les contributions n'ont pas encore été analysées et synthétisées, que les conclusions et recommandations des commissions parlementaires sont négligées, et les nombreuses réserves émises lors de la consultation précédente, fin 2024, ont été ignorées (c'est sans doute ce qu'on appelle la simplification administrative !). Or, les mêmes causes produisant les mêmes effets, des voix multiples parmi les plus compétentes s'élèvent contre des objectifs déraisonnables et/ou ruineux de la PPE3, et s'inquiètent du déclassement économique de la France qui en découlera fatallement.

Or, la technosuite qui règne sur le secteur de l'énergie est à la manœuvre pour poursuivre la politique énergétique de la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015 (LTECV), non abrogée malgré le basculement stratégique de 2022 concernant le nucléaire. C'est ainsi que la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), la Commission de Régulation de l'Énergie (la CRE), et les deux entreprises qui transportent et distribuent l'électricité, RTE et ENEDIS, engagent notre pays dans des investissements considérables comme si le projet actuel de PPE3 était gravé dans le marbre.

Dans ce jeu de poker-menteur, celui de pseudo-consultations tronquées et méprisées, l'État nous engage dans un monstrueux programme de développement des énergies intermittentes où des centaines de milliards sont en jeu. Comment ne pas voir qu'une production intermittente annoncée de 3,6 à 4 fois plus importante en 2035 qu'en 2024, (avec des équipements massivement importés et à remplacer tous les 20 à 30 ans) ne se justifie pas quand elle est déjà selon RTE pour l'essentiel exportée (sommes-nous assez riches pour décarboner nos voisins) ? N'est-il pas évident que ce surcroît de production va se substituer à une production nucléaire, qui est pourtant moins carbonée et indispensable à l'équilibre du réseau électrique (déjà 30 TWh en 2024) ? Cette concurrence malsaine entre des productions décarbonées ne peut qu'augmenter le prix de l'électricité, d'autant plus qu'une coûteuse flexibilité devra compenser l'intermittence des productions.

Avant même la finalisation et l'adoption de la PPE3, le gouvernement et sa technosuite (à l'origine de la LTECV), passe en force en engageant des sommes considérables :

- Dès 2024 la CRE approuve un investissement de 196 milliards sur 15 ans pour un réseau électrique dimensionné pour l'envolée des intermittentes, et le confirme en approuvant pour RTE un investissement en croissance de 35 % en 2025.
- En 2024 également RTE a approuvé un contrat de 4 milliards (avec Hitachi pour l'essentiel) pour construire trois plateformes électriques pour les parcs éoliens en mer et vient de commander, pour plus de 2,5 milliards, 450 km de câbles sous-marins et des plateformes en mer, tout ceci pour seulement 3 parcs en mer. ENEDIS, parallèlement, commandait pour plus de 4 milliards de matériels électriques et câbles en 2024.

- En mars 2025 la CRE vient d'engager une consultation sur un projet d'appel d'offres mammouth de 8,4 à ,9,2 GW d'éolien en mer (l'équivalent en production de seulement 4 GW de nucléaire), dont environ 5 GW d'éolien flottant, alors que cette technologie n'existe pas encore au niveau industriel en France. Et une sélection n'est-elle pas déjà en cours depuis décembre 2024 pour 4 parcs, dont deux flottants (phase dite du dialogue compétitif) ? Quel sera le total de cet investissement, de 35 à 40 milliards ? Ces éoliens marins, flottants ou posés, requièrent un investissement double ou triple de celui de l'éolien terrestre, avec des coûts d'exploitation beaucoup plus élevés.

Il est clair que l'essentiel de ces investissements doit être suspendu dans l'attente d'un accord sur un mix électrique optimisé et un programme d'équipements raisonnable. Si certains, à la CRE et à la DGEC se félicitent encore d'un marché volatil, d'une concurrence européenne dévoyée (éolien et solaire sont largement subventionnés et n'affichent qu'un coût très partiel, sans assumer le coût de compensation de leur intermittence), d'autres, à RTE, deviennent plus prudents, sans que la structure étatique ne veuille l'entendre :

- « *Les exigences de sécurité d'alimentation ne sont tout simplement pas compatibles avec un pourcentage trop élevé d'Énergies Fatales Intermittentes* »
- « *Les ENR sont devenues un acteur majeur du système électrique, il faut que demain, elles aient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres moyens de production* ».

La PPE3 doit être revue en profondeur, sur base d'analyses rationnelles, sans parti pris, qui permettront de définir le mix électrique optimal, avec un juste équilibre entre productions pilotables (nucléaire et hydraulique) et productions intermittentes (éolien et solaire). La vérité des coûts réels et totaux des Énergies Fatales Intermittentes doit être révélée, ce qui devrait changer profondément le regard qu'on leur porte et nous orienter vers une PPE3 sage, porteuse d'avenir. Notre compétitivité, face aux géants industriels mondiaux, en dépend.

À propos de PNC-France

Patrimoine Nucléaire et Climat (PNC-France) est une association dédiée à la promotion de l'énergie nucléaire comme outil clé de la transition énergétique. Crée par des professionnels du secteur, l'association est composée d'experts, de politiques, de chercheurs et d'industriels qui se consacrent à la défense de cette source d'énergie, considérée comme essentielle pour atteindre les objectifs de décarbonation et de lutte contre le changement climatique. Visitez notre site internet <https://www.pnc-france.org/>

Contact Presse :

Service de presse de l'association

✉ pncfrance.secretaire@gmail.com - ☎ 06 19 93 86 34